« La Junte de Roncal »

Présentation sommaire

Identification :
Cérémonie renouvelant un traité de paix entre la vallée française du Barétous et la vallée espagnole de Roncal.

Personne(s) rencontrée(s) :
Des maires de communes concernées. Les bergers français utilisant le territoire défini par la Junte.

Localisation (région, département, municipalité) :
Lieu-dit La-Pierre-Saint-Martin (commune d'Arette, vallée de Barétous, Béarn, Pyrénées-Atlantiques).

Indexation :

(A) Identification et localisation :

Nom et rôle et/ou fonction de la personne rencontrée :
Pierre Casabonne, maire d'Arette

Municipalité, vallée, pays, communauté de communes, lieu-dit… :
La Maison du Barétous, Office de Tourisme

Adresse :
Ville : Arette
Code postal : 64570
Téléphone : 05 59 88 95 38

Adresse de courriel : info@valleedebaretous.com
Site Web : http://www.maisondubaretous.com/

(B) Description

Description :

La Junte de Roncal, nommée *Tributo de las Tres Vacas* (Tribut des trois vaches) en castillan, est une cérémonie célébrant, chaque 13 juillet, le plus ancien traité encore en vigueur en Europe : la sentence arbitrale d'Ansó de 1375.
Ce traité transfrontalier est établi entre les habitants de la vallée française du Barétous (en Béarn) et ceux de la vallée espagnole de Roncal (en Navarre). Les maires de la vallée du Barétous rencontrent les alcades de la vallée de Roncal, autour de la borne internationale 262 au col de La-Pierre-Saint-Martin, pour leur remettre un tribut dû à perpétuité et renouveler l'engagement de respecter le traité.
Ce traité stipule notamment qu'à partir du 13 juillet et pendant vingt-huit jours (soit du 13 juillet au 9 août), les bergers barétounais peuvent envoyer paître leurs troupeaux sur le versant sud du pic d'Arlas, soit en territoire espagnol, du lever au coucher du soleil. Il s'agit d'une facerie (un accord) « de soleil à soleil ».
Le tribut est constitué de « trois génisses sans tâches ni défaut » tel que stipulé dans le texte, même si depuis 2000 c'est en fait leur équivalent en euros qui est remis.

Le déroulement de la journée
Chaque année, le 13 juillet, les maires des six communes de la vallée de Barétous (Ance, Aramits, Arette, Féas, Issor, Lanne-en-Barétous) et les alcades de quatre des sept communes de la Vallée du Roncal (Garde, Isaba, Urzainqui, Uztárroz) se rendent au lieu-dit La Pierre-Saint-Martin.
A midi, l'alcade d'Isaba, qui préside la cérémonie en castillan, demande trois fois à l'un des trois maires barétounais[1] s'ils sont disposés à payer le tribut des trois vaches : « *Venis dispuestos a pagar el tributo de las tres vacas como en años anteriores* ? », ce à quoi il répond « *si señor* » (« oui, monsieur ») à chaque fois.
Ensuite, les participants posent successivement leur main droite sur la borne : d'abord un Français, puis un Espagnol, jusqu'à l'alcade d'Isaba qui crie alors « *Pax avant* » (« la paix dorénavant ») à trois reprises[2]. Puis l'ensemble des maires et alcades répètent ces mots.
Vient ensuite le choix des trois génisses par un vétérinaire d'Isaba, qui examine celles présentées par un pâtre barétounais. Elles doivent être âgées de deux ans, saines, de même pelage et cornage, et sans défaut.
La remise des vaches est aujourd'hui symbolique : elles demeureront avec leur éleveur et c'est un chèque en euros d'un montant équivalant à leur valeur qui est remis aux Roncalais. En 2013 cette somme était de 7000€, ce qui fait dire à un berger que « *la Junte de Roncal, ce n'est pas du folklore* ».
Quatre gardes sont également nommés pour la surveillance des pâturages frontaliers de Leja et d'Erlanz. Ils prêtent serment en posant chacun une main sur la cane de l'alcade d'Isaba, ce dernier déclare alors: « *Si asi lo hacéis Dios os lo premie y si no, os lo demande* » (« Si vous le faites ainsi, Dieu vous récompensera et sinon il l'exigera »).
Enfin, le secrétaire général de la *Junta del Valle de Roncal* lit l'Acte de 1375, le fait signer par les maires et les alcades et conserve le document.
La cérémonie s'achève ainsi. Elle est suivie d'un repas organisé par les Roncalais, servi sous un grand chapiteau. A proximité se tient un marché artisanal et quelques animations sont proposées,

[1] Il y a un roulement, sur trois ans, entre les six communes de la vallée de Barétous pour le tribut et pour poser la main sur la borne, qui dépend du nombre d'habitants : Arette, Issor et Lanne ; Aramits, Ance et Féas ; Aramits, Arette et Lanne.
[2] A noter que les termes de cette proclamation de paix sont des termes relevant du domaine juridique occitan.

toujours par les Roncalais (fanfare, danseurs, chanteurs). Il est probable que la somme investie par les Roncalais dans l'organisation de la journée soit supérieure à celle reçue pour tribut.

Son sens actuel

Les élus actuels voient dans le renouvellement de ce traité de paix une occasion de célébrer l'amitié entre les habitants des deux vallées. La Junte de Roncal est pour eux également une fête de la fraternité et de la coopération. Ils sont extrêmement fiers de la perpétuation de cet accord qui exprime, selon eux, une relation exemplaire dans le contexte de la construction européenne.

Pour les bergers la Junte joue un rôle important dans leur activité professionnelle et plus particulièrement leurs pratiques pastorales. La transhumance est indispensable pour les éleveurs de la vallée de Barétous. Ils font transhumer essentiellement des troupeaux de brebis laitières à vocation fromagère. Or, La Pierre Saint-Martin étant un vaste massif calcaire et escarpé, l'herbe n'y est pas suffisante pour tous. Certains ont donc absolument besoin d'accéder, au cours de l'été, aux pâturages espagnols. Au-delà des dispositions prévues par la Junte de Roncal, des accords sont passés également directement entre bergers espagnols et français car les troupeaux français vont plus loin en Espagne, sur un territoire qui se révèle beaucoup plus vaste dans les faits que dans le traité.

Dans son mémoire de Master 2 Sara De La Torre Berón souligne que pour les Barétounais le tribut correspond aujourd'hui à une compensation pour pacager en Espagne, tandis que les Roncalais gardent surtout en mémoire qu'il s'agit d'un « tribut de guerre »[3].

Eléments matériels constitutifs de la pratique :

La borne 262.
Les costumes roncalais (une culotte courte ajustée à mi-genou, une cape noire et un collet blanc),
Les écharpes tricolores françaises, des blouses blanches, des pantalons, des gilets et bérets noirs.
Les génisses.
Une copie de l'acte à signer.
Un bâton.

Matériaux (origine, fournisseurs, exploitation, difficultés d'approvisionnement) :

Outils (origine, fournisseurs, exploitation, difficultés d'approvisionnement) :

Machines (origine, fournisseurs, exploitation, difficultés d'approvisionnement) :

Produits réalisés :

Acte juridique rappelant le traité de paix de 1375, facerie perpétuelle, entre la vallée de Roncal et la Vallée de Barétous.

Lieu d'exercice :

Au lieu-dit La-Pierre-Saint-Martin (commune d'Arette, vallée de Barétous, Béarn, Pyrénées-Atlantiques). Au niveau de la borne frontière 262.

Apprentissage et Transmission :

Les maires actuels des communes concernées n'ont pas toujours assisté à cette cérémonie avant leur élection. L'apprentissage se fait par immersion et imitation, avec au préalable la possibilité de demander à leur prédécesseur ou maires des autres communes une description du déroulement de

[3] Lire aussi l'article du 13 juillet 1999, *La République des Pyrénées*, « Pour l'herbe et le sang ».

la cérémonie. Des documents descriptifs et des vidéos sont également accessibles à l'office de tourisme ou sur Internet. Les maires considèrent unanimement cet évènement comme un « moment fort », « émouvant » qu'ils entendent perpétuer.
Les bergers rencontrés assistent depuis parfois leur enfance à la Junte de Roncal, entraînés par exemple par un grand-père ou un oncle lui-même berger. Ceux qui assistent à la cérémonie sont principalement ceux dont la cabane se situe à proximité de la borne 262, et dont le parcours du troupeau y passe. En effet, à la date du 13 juillet, les brebis sont encore en pleine lactation et entre la traite et la fabrication des fromages et également le fauchage du foin sur les exploitations dans la vallée, les bergers sont peu disponibles.

(C) Historique

Historique général :

La Junte de Roncal n'est pas isolée, elle s'inscrit dans un ensemble d'« accords interfrontaliers entre les vallées situées de part et d'autres de la chaîne pyrénéenne » (Cavaillès, 1986 : 5), d'abord oraux puis écrits, relatifs à la gestion des terre, de l'herbe (pâturages) et de l'eau, à la circulation des hommes et des troupeaux : les lies et passeries, que Christian Desplat décrit comme des « conventions pastorales de bon voisinage » (Desplat 1987 : 7).

Historique particulier de l'entreprise, de la personne ou de l'organisme, de la forme d'expression ou de l'espace culturel faisant l'objet de la fiche :

L'usage de la source du Pic d'Arlas, située sur le versant espagnol de la montagne, aurait été à l'origine d'un terrible conflit entre les deux communautés. Le massif de la Pierre-St-Martin étant particulièrement calcaire, l'herbe et l'eau y manquant, cette hypothèse est unanimement acceptée.
Ce conflit a trouvé une issue marquée par la sentence arbitrale d'Ansó, en 1375, arbitrage qui détermine « *[L]e bornage des territoire des deux vallées, l'usage des pacages et des fontaines du port d'Arlas par les deux parties, le droit de carnal, le tribut des trois vaches, et les réclamations au sujet des derniers combats.* » (District de la Vallée de Barétous. *Barétous*. Biarritz : Presse de la Sai, 1991. Cité par Sara De La Torre Berón : 50)

Suit la version diffusée notamment par l'Office de Tourisme de la Vallée de Barétous et qui a été évoquée par l'ensemble des maires et bergers interrogés.
« *Les origines. Il s'agirait d'un pacte conclu suite à des querelles concernant l'usage des pâturages et des sources d'eau, rares dans ces massifs calcaires. Les estives de cette région du Béarn manquent d'eau, et la source la plus proche est celle du Pic d'Arlas, en territoire navarrais, d'où le besoin des Barétounais de traverser la frontière pour abreuver leurs bêtes, et les faire paitre. C'est au XIVe siècle que sont attestés les premières traces documentées de conflits pastoraux, en 1373. Mais l'existence du tribut remonte sans doute bien en avant.* »
La sentence de 1375 stipule que « *les Barétounais avaient depuis longtemps l'habitude de donner trois vaches âgées de deux ans et sans défaut* », expliquant de la sorte l'ancienneté de cette tradition. A l'origine de ce traité de 1375, se trouvent les violents affrontements entre habitants des deux vallées, déclenchés au début des années 1370.
En 1373, un berger barétounais d'Arette, Pierre Sansoler, et un berger roncalais d'Isaba, Pedro Carrica, se disputent l'utilisation de la source du Pic d'Arlas. Cette dispute dégénère et débouche sur l'assassinat du Béarnais par le Roncalais. Les conséquences de cette rixe s'avèrent dramatiques ; les deux vallées s'enflamment, animées d'un esprit de vengeance, tournant à un affrontement meurtrier rythmé par des embuscades et autres tueries. Cette guerre se prolonge deux

ans durant, jusqu'à ce que les souverains de Béarn, Gaston Fébus, et de Navarre, Charles II, ne s'en émeuvent et ne décident d'intervenir.
De premiers pourparlers, menés à Ansó (Aragon, Huesca), avec les évêques de Bayonne, Oloron, Jaca et Pampelune, échouent. Les heurts se poursuivent jusqu'à la bataille d'Aguinicea, qui s'achève par la déroute des Barétounais, et la mort de leur chef. Les négociations avec les Roncalais reprennent à l'initiative du curé d'Aramits, évitant ainsi que les Navarrais ne jettent leur dévolu sur leurs voisins béarnais affaiblis. Les délégués royaux et épiscopaux se réunissent à nouveau à Ansó en 1375. Ils estiment que les deux parties ont subi des dégâts comparables, et mettent fin à un conflit responsable de la mort de 300 personnes de chaque coté des Pyrénées, en délivrant une sentence le 13 octobre de cette année. Cette sentence, connue sous le nom de *Compromis d'Ansó*, contraint les béarnais à continuer de verser le tribut. En échange, ces derniers sont autorisés à fréquenter les pacages frontaliers du Pic d'Arlas, durant vingt-huit jours consécutifs à compter du 10 juillet.
Confirmation des accords de facerie par le traité de Bayonne de 1856 :
Au milieu du XIXe siècle les Etats français et espagnol concluent une série d'accords destinés à clarifier les dispositions parfois imprécises du traité des Pyrénées qui a établi la frontière les séparant, et à régler divers litiges entre communautés frontalières.
C'est le traité de Bayonne du 2 décembre 1856 qui remédie aux difficultés qui se sont signalées de l'embouchure de la Bidassoa jusqu'à la limite entre la Navarre et l'Aragon. Spécifiquement, c'est son article 13 qui confirme la pérennité des dispositions concernant la vallée de Roncal :
« *Considérant que les faceries et compascuités perpétuelles de pâturages entres les frontaliers de l'un et l'autre pays ont été souvent préjudiciables au repos et à la bonne harmonie sur la frontière, il est convenu que les contrats de ce genre qui existaient autrefois ou qui existent encore aujourd'hui, en vertu d'anciennes sentences ou conventions, demeurent abolis et de nulle valeur, à dater du 1er janvier qui suivra la mise en exécution du présent traité ; mais il est expressément convenu que les faceries perpétuelles qui existent en ce moment de droit et de fait entre la vallée de Cize et Saint-Jean-Pied-de-Port en France et celle d'Aescoa en Espagne, et entre les habitants de Barétous en France et ceux de Roncal en Espagne, en vertu des sentences arbitrales de 1556 et de 1375 et des sentences confirmatives postérieures, continueront, pour des motifs qui leur sont particuliers, à être fidèlement exécutées de part et d'autre.* » (Document de l'Office de Tourisme de la Vallée de Barétous).

Il est arrivé, exceptionnellement que la remise du tribut et/ou la cérémonie n'aient pas eu lieu. Ce fut le cas en 1944, année où le tribut n'a pas été remis en raison de l'occupation allemande. Le tribut remis en 1945, soit trois génisses, correspondait au tribut de 1944. Les autorités roncalaises et barétounaises se mirent alors d'accord pour qu'en 1946 six génisses soient remises[4].

Il est arrivé également qu'une commune refuse de verser sa part du tribut, tel a été le cas de Lanne-en-Barétous déjà en 1888[5], puis en 1942 (et vraisemblablement au moins deux années auparavant)[6]. Le maire de cette commune justifiait son refus par le fait qu'aucun des bergers de son village ne transhumait à La Pierre Saint-Martin.

<u>Evolution du tribut</u>
Les génisses étaient conduites à Isaba où elles étaient attachées à un poteau sur la place de la mairie, puis par un tirage au sort elles étaient achetée par des éleveurs roncalais, généralement ceux qui les avaient descendues jusqu'au village.
Alors que jusqu'en 1999, chacune des trois communes françaises concernées achetait une génisse à un éleveur de la vallée et la remettait en tribut, à partir de 2000 les Roncalais ne repartent plus avec les trois vaches mais avec leur valeur en pesetas, puis en euros. C'est la communauté de communes qui verse cette somme par chèque, qu'elle inscrit dans le volet « culturel » de son

[4] Lire le courrier du sous-préfet d'Oloron au maire d'Arette le 7 juin 1946.
[5] Lire l'extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Lanne-en-Barétous du 15 juillet 1888.
[6] Lire le courrier du sous-préfet d'Oloron au maire d'Arette le 12 juin 1942.

budget et pour laquelle elle reçoit une subvention du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques (1000€).

Evolution du cérémonial et du repas

Une messe en plein air précède aujourd'hui la cérémonie.

Pierre Casabonne, maire d'Arette depuis 2001, a introduit une nouvelle pratique : la lecture d'un texte explicatif, en français et en castillan, à destination des visiteurs, en préambule à la cérémonie, diffusé grâce à une sono.

Aussi loin que remonte la mémoire des témoins interrogés, les Roncalais portent le même costume traditionnel du XVIIIe siècle. Alors que les Barétounais avaient l'habitude de porter un costume de ville contemporain et l'écharpe tricolore, depuis 2006 ils effectuent un achat groupé pour des pantalons de toile noire, des blouses blanches, des gilets et bérets noirs pour harmoniser leur apparence avec celle de leurs homologues du sud et ajouter de la solennité[7].

Un témoin se souvient que, jusque dans les années 1970, c'était une tranche de pain qui servait d'assiette pour un navarin d'agneau (*chilidròn*) et qu'une gourde de vin circulait sans interruption, il n'y avait pas de verre. Depuis, le repas accueille qui veut le partager. Des tickets sont en vente. Ce jour-là certains bergers préfèrent aller au restaurant avec leurs familles et amis pour retrouver un peu de l'intimité perdue par cette abondance de visiteurs.

Dans son mémoire de Master 2, Sara De La Torre Berón évoque le « tribunal ».

« *Le « tribunal » était un des moments de la journée de la Junte de Roncal. Ainsi, après avoir juré la « paix dorénavant », les jurats entendaient les plaintes des uns et des autres. Ces tribunaux avaient lieu une fois par an ; ils permettaient aux bergers présent sur la zone gérée par la lie et passerie de se rencontrer et de régler ensemble les objets de litige :* […] » (Sara De La Torre Berón : 45)

Les progrès des moyens de communications (accès routiers, téléphone) ont remplacé ce « tribunal ». Par ailleurs, l'évolution de l'élevage chez les Roncalais (d'immenses troupeaux qui ne peuvent accéder en sécurité à ce site) fait que les éleveurs espagnols n'utilisent que rarement ce territoire et les conflits sont devenus exceptionnels.

(D) Intérêt patrimonial et mise en valeur

Modes de valorisation

- ☐ Plaquette
- ☒ Guide
- ☐ Portes-ouvertes
- ☒ Exposition
- ☐ Festival
- ☐ Routes des MA
- ☐ Résidences d'artistes
- ☐ Autre
- ☒ Site internet
- ☐ Boutique
- ☐ Show-room/galerie
- ☐ Foire/salon
- ☐ Label Entreprise Patrimoine Vivant
- ☐ Pôle des MA
- ☐ Réseau de professionnels

Actions de valorisation :

- Une parcours automobilistique baptisé « Pax Avant » : une brochure « La route Pax Avant, un parcours à travers l'histoire, les gens, la culture des vallées reliées par la montagne » et un site internet : www.paxavant.com

[7] Lire le courrier de Mr Henri D. au maire d'Arette, le 17 juillet 1998.

- deux espaces muséographiques : la Maison de la mémoire / Ostau dera memoria à Arette (Maison du Barétous, 2009) et la Casa de la memoria / Oroipenaren etxea à Isaba (fermée).
- Depuis novembre 2011 la vallée de Barétous a le label de Pays d'Art et d'Histoire.

Modes de reconnaissance publique (niveaux local, national, international) :
- Une subvention du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques.
- De nombreux reportages pour la télévision, des articles de presse chaque année.

Documentation / éléments bibliographiques/inventaires déjà réalisés :
Arregle Joseph, *Le terroir d'Arette de 1186 à 1789. Une terre, des maisons, des hommes*. S.l.n.d. Arette : Joseph Arrègle, 2009, p.305
Barraqué Jean-Pierre. « Du bon usage du pacte : les passeries dans les Pyrénées occidentales à la fin du Moyen Âge », *Revue Historique*, tome CCCII/2, 2000, pp. 307-335.
Cavailles, Henri. *Lies et passeries dans les Pyrénées*. Tarbes : Archives départementales : Bibliothèque centrale de prêt : Société d'études des Sept Vallées, 1986 (1910).
De La Torre Berón, Sara. *La Junte de Roncal : une étude contemporaine*. mémoire de Master 2 Recherche, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2014.
Descheemaeker Jacques. « Le droit public actuel des faceries pyrénéennes », *Actes du 77e congrès des Sociétés Savantes*, Grenoble, 1952, pp. 591-599.
Idoate, Florencio. *La comunidad del valle de Roncal*. Pamplona : Diputación Foral de Navarra, 1977.
Le Blant, Robert. *Le Tribut des trois vaches payé par la vallée de Barétous à la vallée de Roncal*. Thèse de droit. Paris : Université de Paris : Faculté de droit et de sciences économiques, 1925.
Papy, Michel. *Mutilation d'un rite: la junte de Roncal et de Barétous et la crise du nationalisme français dans les années 1890*. Tarbes : Société d'études des sept vallées, 1986.
Sermet Jean *Le traité des Pyrénées, traité des limites de 1856*, 1983

(E) Mesures de sauvegarde

(F) Données techniques

Dates et lieu(x) de l'enquête : du 13 juillet 2013 au 13 juillet 2014
Date de la fiche d'inventaire : 30 juillet 2014
Nom de l'enquêteur ou des enquêteurs : Mathieu Allard, stagiaire rattaché à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique, Université Laval, Québec ; Patricia Heiniger-Casteret, Sara De La Torre Berón, Cendrine Lagoueyte, Mathilde Lamothe, laboratoire ITEM EA 3002, UPPA.
Nom du rédacteur de la fiche : Cendrine Lagoueyte, laboratoire ITEM EA 3002, programme de recherches « Inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel en Aquitaine », Université de Pau et des Pays de l'Adour.